

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre à 20 h 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire d'Auffargis.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

Daniel BONTE, Virginie ROLLAND, Christian LAMBERT, Serge NICOLA, Christine KARA, Laurent HUT, Céline EGLIZEAUD, Pascal HAMET, Stéphanie DELA PLACE, Barbara PETROGALLI, Jean-François BLANC, Marie-Hélène JACOTÉZ, Frédéric TOUTIN, Parvedee SUNNASSY, Agnieska DEBERTD, Isabelle MEYNADIER

**Étaient absents représentés :**

Marie VINCENT ayant donné pouvoir à Mme Christine KARA  
Vincent HYDRIO ayant donné pouvoir à Fanny DELA PLACE

**Était Absent excusé :** Jean-Pierre JACQUOT

**Représentant la majorité des membres en exercice.**

Mr Pascal HAMET a été désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

**A/ APPROBATION du compte rendu du 26 septembre 2023**

**B/ DELIBERATIONS**

- 1- Proposition de délibération pour bénéficier d'une aide départementale au titre du dispositif entretien du patrimoine rural pour faire réaliser un diagnostic sanitaire de l'église.
- 2- Création d'emplois et fixation de la rémunération des agents recenseurs.
- 3- Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour l'exercice 2024.
- 4- Autorisation donnée au maire de demander une subvention au titre du programme 2023-2026 d'aide aux communes pour le volet fibre optique
- 5- Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n° 1 pour
  - le lot 1 VRD du marché de travaux : « Construction d'un bâtiment multi-services Aménagement des espaces publics Place de l'Arsenal »
  - le Lot 2 Aménagement du Centre-Boug et de la Rue de l'Artoire du marché de travaux « Requalification du Centre-Bourg de la commune »

**C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL ET QUESTIONS DIVERSES**

## A/ APPROBATION du procès-verbal du 26 septembre 2023

Le compte-rendu rédigé pour le Conseil Municipal du 26 Septembre est adopté dans son intégralité et à l'unanimité des élus présents et représentés.

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter une délibération en fin de

### B/ DELIBERATIONS

#### 1. 1- Proposition de délibération pour bénéficier d'une aide départementale au titre du dispositif entretien du patrimoine rural pour faire réaliser un diagnostic sanitaire de l'église.

*Délibération n° 2023-11-1*

Monsieur le maire expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural ;

**VU** le projet de réalisation d'un diagnostic sanitaire de l'église Saint-André située sur la commune d'Auffargis ;

**Considérant** qu'il est important d'entretenir les édifices patrimoniaux historiques, recensés par le Département des Yvelines en tant que patrimoine culturel appartenant aux communes et plus particulièrement l'église Saint-André d'Auffargis dans ce patrimoine.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

**APPROUVE** le projet de réalisation et la mise à jour d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'édifice concerné ainsi que la réalisation de travaux d'entretien,

**DONNE** son accord pour la réalisation du diagnostic sanitaire de l'église Saint-André d'Auffargis et des éventuelles prestations supplémentaires, dont le montant maximal est estimé à 15.000 € TTC ;

**DONNE** son accord pour la mise à jour du carnet d'entretien dont le montant maximal est estimé à 6000 €TTC ;

**DONNE** son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation qui sera établie dans le diagnostic sanitaire et dont le montant est estimé à 20.000 € par an

**SOLLICITE** auprès du Conseil départemental une subvention de 80% du montant des prestations TTC plafonnée selon les modalités du dispositif concerné.

- A 8000 € pour la création d'un carnet d'entretien
- A 4000 € pour la mise à jour du carnet
- A 15.000 € pour la réalisation de travaux d'entretien.

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

## **2. Création d'emplois et fixation de la rémunération des agents recenseurs**

*Délibération n° 2023-11-2*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3.

**VU** la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

**VU** le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**VU** le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de recruter des agents recenseurs afin de réaliser toutes les opérations du recensement 2024. La préparation de la collecte débutera au mois de janvier 2024 et le recensement des habitations et des personnes se déroulera du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024 inclus,

**Considérant** la nécessité de nommer un coordinateur Monsieur Le Maire à sollicité Monsieur Pierre MAHON qui a accepté.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à créer des emplois d'agents recenseurs non titulaire, en application de l'article 3-2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin occasionnel à raison de :

- quatre agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet allant de la préparation de la collecte à la clôture du recensement inclus.

Les agents seront rémunérés comme suit :

- 2.20 € par feuille de logement remplie

- 2.00 € par bulletin individuel rempli

Ils recevront également une indemnitaire forfaitaire de 60 € par demi-journée de formation et pour la tournée de reconnaissance.

**DECIDE** compte-tenu de la complexité du district n° 6 il sera attribué un complément de 200 € à l'agent en charge de celui-ci

**NOMME** Monsieur Pierre MAHON comme coordinateur du recensement.

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, au chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés et la recette sera inscrite au chapitre 74 – dotations, subventions et participations de la section de fonctionnement.

## **3. Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour l'exercice 2024**

*Délibération n° 2023-11-3*

**VU** le C.G.C.T., et notamment son article L 1 612-1,

**VU** l'instruction comptable M57,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2024, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, et ceci sur autorisation de l'organe délibérant.

**CONSIDERANT** les dépenses d'investissement et les factures reçues et à recevoir,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

**DECIDE** de faire application de l'article L 1612-1 et de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2024 aux chapitres suivants :

<b>OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS EN INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2024</b>		
<b>CHAPITRES</b>	<b>Crédit au Budget 2023 (BP+DM)</b>	<b>25 % du budget 2023 - En 2024</b>
<b>Chapitre 20</b>	<b>31 800.00</b>	<b>7 950.00</b>
<b>Chapitre 21</b>	<b>378 840.00</b>	<b>94 710.00</b>
<b>Chapitre 23</b>	<b>820 483.51</b>	<b>205 120.88</b>
<b>Total Général</b>	<b>1 231 123.51</b>	<b>307 780.88</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement en **2024, dans la limite des crédits ouverts par chapitre** et repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif.

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Trésorier.

#### **4. Autorisation donnée au maire de demander une subvention au titre du programme 2023-2026 d'aide aux communes pour le volet fibre optique**

*Délibération n° 2023-11-4*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Départemental du 30 juin 2023 relative au programme 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et de sécurité routière sur les routes départementales ;

**VU** le devis de la société Travaux Fibre Optique concernant la mise en place de la vidéoprotection.

**Considérant** la nécessité de couvrir l'ensemble de la commune en vidéoprotection

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

**DECIDE** de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme 2023-2026 d'aides aux communes pour le volet fibre optique.

La subvention s'élèvera à 23.804,00 € hors taxes soit 70 % du montant des travaux dont le montant HT est de 34.007,07 €

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales conformément à l'objet du programme,

**S'ENGAGE** à financer la part de dépense restant à charge

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2024 au Chapitre 21.

**5. Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n° 1 pour -le Marché N°1 VRD de travaux : « Construction d'un bâtiment multi-services Aménagement des espaces publics Place de l'Arsenal » -le Marché N°2 Aménagement du Centre-Boug et de la Rue de l'Artoire du marché de travaux « Requalification du Centre-Bourg de la commune »**

*Délibération n° 2023-11-5*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21-1,

**VU** le Code de la commande publique notamment les articles. L 2123-1 et R 2123-1 et suivants,

**Vu** le marché N°1 de travaux VRD « Construction d'un bâtiment multi-services Aménagement des espaces publics Place de l'Arsenal »

**Vu** le marché N°2 de travaux Aménagement du Centre-Boug et de la Rue de l'Artoire du marché de travaux « Requalification du Centre-Bourg de la commune »

**Considérant** qu'un marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué à la société LOUBET - MAURY (Hardicourt).

**Considérant** que :

Le Marché N°1 :VRD a été attribué à la société TPE (Marcoussis) pour un montant de 192 050.10 € HT soit 230 460.12 € TTC

**Considérant** les travaux réalisés et l'état financier établi par le Maître d'oeuvre et annexé à cette délibération répertoriant les moins-values et les plus-values du marché N°1 VRD,

<b>Lots</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant Lot HT €</b>	<b>Montant Lot TTC €</b>	<b>Avenant TTC €</b>	<b>% Avenant / Marché initial</b>
Lot 1 - VRD	TPE	192 050,10	230 460,12	74 542,20	32,34%
Lot 2 - Terrassements - Gros œuvre- Maçonnerie - Ravalement	ENP	398 653,80	478 384,56	4 122,00	0,86%
Lot 3 - Charpente - Couverture - Bardage	HYSS	117 118,50	140 542,20	2 682,00	1,91%
Lot 4 - Etanchéité	RIVETANCHE	30 615,00	36 738,00	1 782,00	4,85%
Lot 5 - Menuiseries extérieures - Serrurerie	HYSS	130 846,00	157 015,20	-18 900,00	-12,04%

Lot 6 - Isolation - Plâterie - Menuiseries intérieures	HYSS	101 828,00	122 193,60	9 285,02	7,60%
Lot 7 - Carrelage	MAI	45 811,59	54 973,91		0,00%
Lot 8 - Sols souples	VIGNOLA	6 434,69	7 721,63		0,00%
Lot 9 - Peinture	VIGNOLA	13 269,65	15 923,58		0,00%
Lot 10 - Plomberie - Chauffage - Ventilation	TONON SIMONETTI	140 289,14	168 346,97	639,66	0,38%
Lot 11 - Electricité	AFILEC	61 467,46	73 760,95		0,00%
<b>TOTAL MARCHE</b>		<b>1 238 383,93</b>	<b>1 486 060,72</b>	<b>74 152,88</b>	<b>4,99%</b>

Il est proposé de signer avec la société TPE un avenant N°1 d'un montant de 62 118.50 € HT soit 74 542.20 € TTC pour l'exécution des travaux supplémentaires.

**Considérant** que :

Le marché N°2 : Aménagement du Centre-Boug et de la Rue de l'Artoire a été attribué à la société TPE (Marcoussis) pour un montant de 426 047.50 € HT soit 511 257.00 € TTC

**Considérant** les travaux réalisés et l'état financier établi par le Maître d'oeuvre et annexé à cette délibération répertoriant les plus-values du marché N°2 : Aménagement du Centre-Boug et de la Rue de l'Artoire,

Lots	Titulaire	Montant Lot HT €	Montant Lot TTC €	Avenant TTC €	% Avenant / Marché initial
Lot 1 - Voirie	TPE	426 047,50	511 257,00	23 779,56	4,65%
Lot 2 - Espaces Verts	SERVENT	23 951,41	28 741,69	5 516,47	19,19%
<b>TOTAL MARCHE</b>		<b>449 998,91</b>	<b>539 998,69</b>	<b>29 296,03</b>	<b>5,43%</b>

Il est proposé de signer avec la société TPE un avenant N° 1 d'un montant de 19 816.30 € HT soit 23 779.56 € TTC pour l'exécution des travaux supplémentaires.

**Entendu** l'exposé du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité.-AUTORISE** Monsieur le maire à signer un avenant N°1 pour le marché N°1 VRD avec la société TPE (Marcoussis) pour un montant de 62 118.50 € HT.

**-AUTORISE** Monsieur le maire à signer un avenant N°1 pour le marché N°2 Aménagement du Centre-Boug et de la Rue de l'Artoire, avec la société TPE (Marcoussis) pour un montant de 19 816.30 € HT.

**-DIT** que les dépenses sont prévues au budget primitif 2023.

## C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire Informe que :

- Les travaux de réhabilitation du logement de l'épicerie avoisines 25k€
- Les demandes de subventions vont partir aux associations fargussiennes
- Congés fins d'année : seuls Christine KARA et Christian LAMBERT seront présents (adjoints)
- Mardi 26/12 au matin la mairie sera exceptionnellement fermée
- Le traiteur choisi pour les vœux du maire cette année ce sera la société Kameleon
- Le notaire prépare le pour l'épicier et la concession précaire pour le bar cédé au caviste

Tour de table :

- Jean-François BLANC :
  - Rappel que lors du Téléthon organisé avec vieille église le 1/12 prochain, un spectacle en langue des signes est organisé à 20h30, sur inscription.
  - Informe du franc succès pour la Microfolies et sa conférence de Ramses le 25/11 dernier.
- Serge NICOLA :
  - Présente la carte de vœux qui sera disponible pour distribution avec le tambour le 9/12 prochain.
  - Aborde le fait que le site de la mairie se faisant vieillissant (10ans), une étude et devis est en cours pour bascule du site.
- Isabelle MEYNADIER :
  - Alerte sur la sécurité place de l'arsenal : les gens roulent en sens interdit et la visibilité est moindre. => 1 miroir a été posé.
  - Relate que des déchets s'accumulent dans le jardin de la future crèche : prévoir une action auprès du porteur de projet.
  - Regrette que la communication soit centrée sur le comité des fêtes en écartant d'autres événements associatifs (ex mobivillage)
- Christine KARA :
  - Informe que 125 seniors ont rejoint la ferme du bout des près pour le repas annuel. Cette année un mini bus de ramassage a été mis en place pour ceux qui le souhaitent.
  - Remercie les enfants de l'ALSH pour les cartes de vœux, ainsi que Marie Hélène JACOTÉZ et Jean-Luc ARNOUIL pour avoir accompagné les seniors en voiture ou bus.
- Fanny DELAPLACE :
  - Demande comment rendre obligatoire la taille de haies sur la voie publique ?  
=>Prévoir un arrêté pour les contrevenants car malgré les articles sur le tambour beaucoup ne respectent pas leurs obligations en envahissant les trottoirs.
- Virginie ROLAND :
  - Informe que la prochaine commission urbanisme aura lieu le jeudi 30/11 et que le rapport annuel du sitcom sera présenté au prochain conseil municipal.
- Céline EGHZAUD :
  - Regrette que la délibération sur le forfait Imagine R ne concerne que les secondaires.
- Parvedee SUNNASSY :
  - Informe d'une grosse flaque d'eau aux carrières. Christian LAMBERT rappelle qu'une tranchée devait être réalisée et que l'on attend toujours l'étude.
- Marie Hélène JACOTÉZ :
  - Informe que la prochaine AG tennis aura lieu le 2/12 à 15h.

- Regrette que l'aire de stationnement de sécurité du « pont de bois » qui passe au-dessus de la voie ferrée soit très souvent occupé par un camion de dépannage du garage.
- Pascal HAMET :
  - Informe que le puits de St Benoit fonctionne. La qualité de l'eau est en cours de vérification : 400 molécules déjà vérifiées. Le débit serait de 60m<sup>3</sup> /heure 20 heures par jour. Auffargis et Cernay seraient les premières communes à être couvertes puis Choisel et Senlisse. Des réglages sont encore en cours. Les travaux de renouvellement du réseau sont à venir, aujourd'hui 25/100 fûtes => objectif 12/100. Les relevés auront lieu courant décembre.
- Christian LAMBERT :
  - Informe que l'éclairage électrique public a été décalé à 23h au lieu de 22h par les services techniques.
  - Informe également que de nouveaux panneaux de direction ont été posés dans le village et les hameaux

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**La séance est levée à 22h00**

**Le Maire,  
Daniel BONTE**